



Québec, le 11 septembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A3

Cher collègue,

Lors de la séance de l'Assemblée nationale du 13 mai 2020, le député de Nelligan, M. Monsef Derraji, a adressé une question concernant le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE).

En mars dernier, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en œuvre de mesures d'appui aux entreprises québécoises, dont un programme totalisant 2,5 milliards de dollars pour soutenir celles touchées par les répercussions de la COVID-19.

Grâce au PACTE, les entreprises admissibles, incluant les coopératives, les OSBL et les entreprises d'économie sociale réalisant des activités commerciales, peuvent bénéficier d'un appui financier permettant de pallier le manque de liquidités lié à la COVID-19.

L'aide financière vise à soutenir leur fonds de roulement afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités. Sauf exception, les entreprises de tous les secteurs d'activités sont admissibles à ce programme. L'aide financière, d'un montant minimal de 50 000 \$ est attribuée sous forme de garantie de prêt, mais peut aussi prendre la forme d'un prêt.

Le gouvernement a aussi annoncé une enveloppe de 446 millions de dollars pour la création d'un volet d'urgence destiné aux établissements d'hébergement et aux attraits touristiques, dans le cadre du PACTE. Celui-ci prévoit des conditions d'emprunt plus avantageuses telles un moratoire sur le remboursement du capital de 24 mois maximum et un pardon équivalent à 25 % des sommes remboursées au cours des 48 premiers mois est offert, pour un maximum de 100 000 \$ par établissement ou attrait touristique. Il n'y a pas non plus de montant minimal visant l'aide financière accordée en prêt ou en garantie de prêt.

... 2

Les principales modalités ainsi que la façon de procéder pour obtenir l'aide sont présentées sur le site Web d'Investissement Québec.

Au 8 septembre 2020, Investissement Québec a reçues près de 880 demandes formelles de financement, en vertu du PACTE, pour une valeur cumulée de près de 2,2 milliards de dollars. Les demandes proviennent d'entreprises de toutes tailles, de toutes les régions du Québec et de tous les secteurs d'activités, notamment du commerce de détail et de services divers, de l'hébergement et des services de restauration, en passant par la construction, la machinerie et les industries manufacturières diverses. Jusqu'au 8 septembre, 509 entreprises ont reçu une aide de plus de 472 M\$. Plusieurs dossiers sont toujours en analyse.

Pour le volet Tourisme, quelques 106 demandes formelles ont été reçues, pour une valeur de 134 millions de dollars. C'est 41 entreprises qui ont reçu une aide jusqu'à maintenant.

Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous allons continuer d'être à l'écoute des entrepreneurs. Nous n'hésiterons pas à faire des ajustements si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Fitzgibbon